Assainissement collectif

Rapport annuel 2020

Montluçon COMMUNAUTÉ

Assainissement - Rapport 2020

Le présent rapport rend compte de la qualité et du prix du Service Public de l'Assainissement collectif de Montluçon Communauté pour l'année 2020.

L'établissement de ce rapport s'effectue conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-5 et D2224-1. Il publie les principales informations techniques et relatives au volume d'activités et à l'équilibre budgétaire.

Le Service Public de l'Assainissement Collectif concerne, en 2020, 19 communes du territoire communautaire: Désertines, Domérat, Lamaids, Lavault Sainte-Anne, Lignerolles, Montluçon, Prémilhat, Quinssaines, Saint-Victor, Teillet-Argenty, Arpheuilles Saint-Priest, La Petite Marche, Marcillat en Combraille, Mazirat, Saint-Fargeol, Saint-Genest, Saint-Marcel en Marcillat, Terjat, Villebret.

Périmètre de Montluçon Communauté

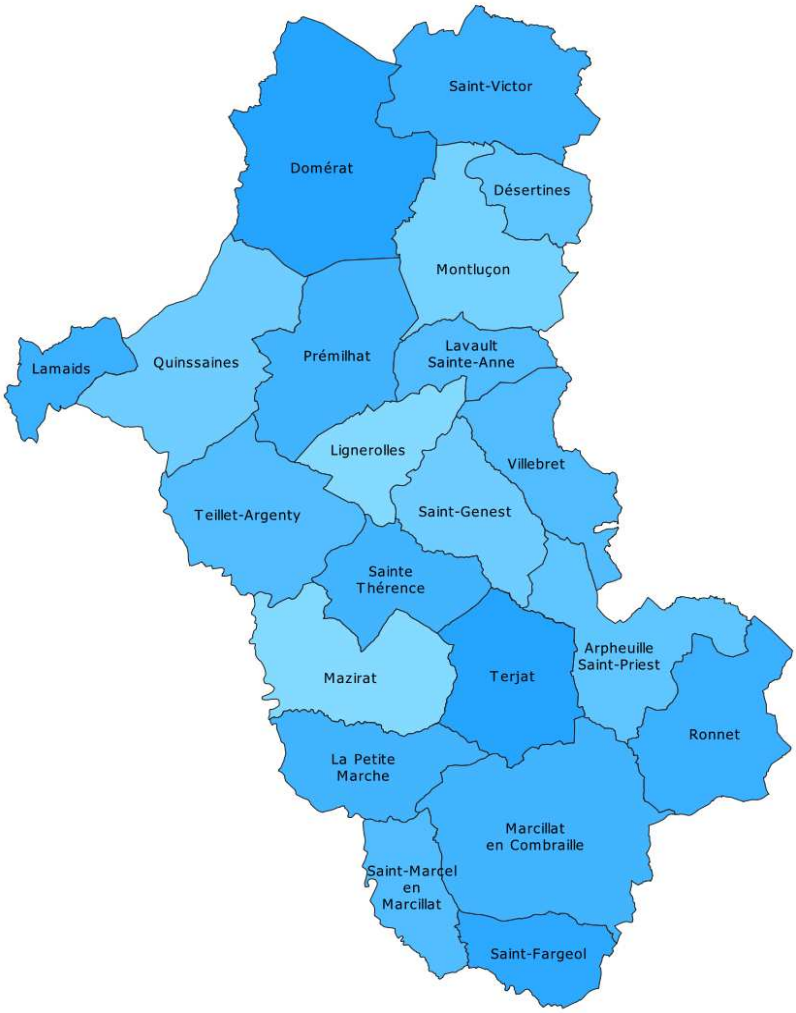

COMMUNE	POPULATION
ARPHEUILLES SAINT-PRIEST	363
DESERTINES	4 508
DOMERAT	8 946
LAMAIDS	227
LA PETITE MARCHE	182
LAVAULT SAINTE-ANNE	1 198
LIGNEROLLES	755
MARCILLAT EN COMBRAILLE	935
MAZIRAT	286
MONTLUCON	36 746
PREMILHAT	2 507
QUINSSAINES	1 512
RONNET	177
SAINT-FARGEOL	195
SAINT-GENEST	414
SAINT-MARCEL EN MARCILLAT	138
SAINT- VICTOR	2 137
SAINTE-THERENCE	191
TEILLET- ARGENTY	566
TERJAT	206
VILLEBRET	1 352
Total	**63 541**

Les services de l'assainissement

Le service assainissement collectif se structure autour de quatre secteurs d'activités :

- **l'exploitation du réseau, dégrilleurs, chambres à sable et des branchements,**
- **l'exploitation des stations d'épuration, des postes de relèvement, bassins d'orage, déversoirs d'orage ainsi que de la métrologie,**
- **Etudes et Projets,**
- **la gestion des abonnés.**

Exploitation réseau

Les agents du service exploitation réseau assainissement sont chargés de l'entretien du système de collecte des eaux usées (réseaux et ouvrages).

Ils effectuent les opérations de curage des ouvrages sur l'ensemble du territoire communautaire. Ils réalisent également des opérations d'inspections télévisées sur les branchements, ainsi que des enquêtes sur le réseau pour détecter des dysfonctionnements et permettre une intervention rapide.

Une planification des tournées de curage des ouvrages spécifiques est réalisée tous les trimestres de manière préventive. Sur la base d'enquêtes, une cartographie des ouvrages permet d'établir une priorité dans les curages à effectuer par les agents qui traitent également les réclamations liées aux débouchages de branchements et/ou d'égouts.

Les réparations et les nouveaux branchements ponctuels sont assurés par un prestataire mandaté dans le cadre d'un marché à bon de commande.

Le service réalise les enquêtes et le suivi de conformité dans le cadre de ventes de biens immobiliers dans l'objectif de valider la conformité des branchements.

.

Il instruit également les arrêtés d'autorisation de déversement au réseau d'assainissement collectif en partenariat avec le Bureau départemental de la qualité de l'eau (BDQE) dans l'objectif de mieux maîtriser les rejets industriels.

Stations de traitement des eaux usées

Les agents du service exploitation des stations de traitement des eaux usées sont chargés de l'entretien, de la maintenance préventive et curative ainsi que de l'optimisation du fonctionnement des 30 stations d'épuration, des 3 bassins d'orage et des 99 postes de relèvement.
Ils effectuent également les prélèvements et les analyses réglementaires dans le cadre de l'autosurveillance.

Enfin, un service d'astreinte est assuré sous l'autorité d'un responsable. Chaque semaine, Il est constitué d'un agent de réseau assainissement et d'un agent d'exploitation des stations de traitement.
Cette astreinte fonctionne du vendredi 8 heures au vendredi suivant 8 heures, en dehors des heures ouvrées. Le responsable d'astreinte, au regard de la gravité du problème, décide des moyens appropriés pour intervenir.

Etudes et Projets

Un service Etudes et Projets est chargé de la programmation, du suivi et du contrôle de la bonne exécution des travaux neufs confiés aux entreprises, notamment dans le cadre de la pose de collecteurs et de branchements.

Service Relations abonnés

Les agents du service gestion des abonnés assurent la relation avec les usagers, apportent une réponse de premier niveau et orientent les appels. Ils réalisent également la facturation de l'assainissement collectif des 19 communes concernées de l'agglomération, en lien pour 16 d'entre elles avec les SIVOM Rive Gauche du Cher et Région Minière qui transmettent les volumes à facturer à partir des relèves en eau potable.

La Trésorerie municipale de Montluçon, quant à elle, est chargée du recouvrement de ces recettes.

Chiffres clés

28 855 abonnés

26 agents

21 548 appels téléphoniques d'abonnés

10 000 ml de collecteurs curés (soit 68 jours d'interventions).

136 interventions de curage des ouvrages spécifiques.

12 interventions de débouchage de branchements sur demande des usagers.

561 enquêtes et suivi de conformité dans le cadre de ventes de biens immobiliers.

Systèmes d'assainissement

Les réseaux de collecte et de transport des eaux usées aboutissent à 30 stations d'épuration dont les capacités nominales s'échelonnent entre 25 et 88 830 équivalents-habitants (EH).

L'acheminement des eaux usées vers l'ensemble de ces unités ne pouvant se faire gravitairement, il est nécessaire de procéder au relevage des effluents. A cet effet, 99 postes de relèvements sont répartis sur l'ensemble du territoire communautaire.

Des dégrilleurs automatiques (14 dont 5 sur la station de Montluçon) sont également présents en différents points du réseau d'assainissement et en entrée de certaines stations. 3 bassins d'orage permettent le stockage temporaire des effluents avant traitement et limitant ainsi les rejets directs au milieu naturel en cas de fortes précipitations.

L'entretien électromécanique et le curage de ces équipements sont assurés par le service eau et assainissement avec le concours des agents communaux.

Commune	Désignation	Capacité
Domérat	Station d'épuration de Ricros	180 EH
Lignerolles	Lagune du Bourg	360 EH
Lignerolles	Station du Mont	100 EH
Montluçon / Désertines	Station de traitement des eaux usées de la Loue	88 830 EH
Quinssaines	Lagune du Bourg	330 EH
Quinssaines	Station d'épuration des Bergerottes	350 EH
Quinssaines	Station d'épuration de la Prade	350 EH
Quinssaines	Station d'épuration de Aire	120 EH
Quinssaines	Station d'épuration de Coursage	330 EH
Lamaids	Station d'épuration du Bourg	45 EH
Lamaids	Station d'épuration route de Guéret	125 EH
Teillet-Argenty	Lagune du Bourg	225 EH
Teillet-Argenty	Station de Beaubignat	100 EH
Prémilhat	Station d'épuration du Bourg	600 EH
Prémilhat	Station d'épuration des Ouches	130 EH
Saint-Victor	Station du Bourg	500 EH
Arpheuilles St-Priest	Station d'épuration du Bourg	135 EH
La Petite Marche	Station d'épuration du Bourg	135 EH
Marcillat en Combraille	Station d'épuration du Bourg	750 EH
Mazirat	Station d'épuration du Bourg	135 EH
Saint-Fargeol	Station d'épuration du Bourg	180 EH
Saint-Fargeol	Station d'épuration Le Villejaleix	25 EH
Saint-Genest	Station d'épuration du Bourg	55 EH
St-Marcel en Marcillat	Station d'épuration du Bourg	75 EH
Terjat	Station d'épuration du Bourg	90 EH
Villebret	Station d'épuration du Bourg	1000 EH
Villebret	Station d'épuration Champ du Noyer	100 EH
Villebret	Station d'épuration Polier	150 EH
Villebret	Station d'épuration Beauregard	100 EH
Villebret	Station d'épuration La Goutelle	300 EH

Indicateurs de performance

Taux de boues issues des ouvrages et évacuées selon les filières conformes à la règlementation 1

100 %

Taux moyen de débordement des effluents dans les locaux des usagers 2

0 ‰

(0 déclaration / 41 254 habitants) X 1000

Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau 3

2,52 %

(14 points sensibles / 556 km) * 100

Conformité des performances épuratoires de la station de traitement de Montluçon 4

99,72 %

(1 062 bilans conformes / 1 065 bilans X 100)

Paramètre	Bilans	Bilans conformes	Conformité
DBO5	111	111	100,00%
DCO	366	366	100,00%
MES	366	366	100,00%
P total	111	110	99,10%
NGL	111	109	98,20%
Total	1065	1062	99,72%

Taux de réclamation des usagers 5

0,07 ‰

(2 réclamations / 28 855 abonnés) X 1000

1 Taux = TMS (Tonne de Matières Sèches) totales admises par une filière conforme/TMS totales de boues évacuées X 100. Ne concerne que la station d'épuration de Montluçon (capacité superieure à 2 000 EH). L'unique filière d'évacuation des boues sur la station de traitement des eaux usées de Montluçon est la valorisation agricole (prestation SEDE ENVIRONNEMENT). TMS de boues hors chaux évacuées : 1197,66 T.

2 Concerne uniquement Montluçon, Désertines.

3 Points sensibles : rue du Gué de Bedet, rue de la Loue, rue Nicolai, rue du Gour du Puy, angles des rues T. Gauthier et Chantoiseau, square Boursault, rues Thivrier, rue du Bois de la Brosse (Montluçon), avenue de Stalingrad (Désertines), résidence du Château (Domérat), rue Beaurivage (Lavault Sainte Anne), déversoir d'orage à Lignerolles, déversoir d'orage rue Albert Einstein, rue des Aubéries du Renard.

4 Au regard des prescriptions du service Police de l'Eau de la Direction Départementale des Territoires de l'Allier.

5 Réclamations écrites relatives à des écarts ou non conformités vis à vis d'engagements contractuels ou vis à vis de la réglementation.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées pour Montluçon et Désertines.

	points possibles	points obtenus
Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées, mentionnant la localisation des ouvrages annexes et s'ils existent, des points d'autosurveillance.	10	**10**
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux.	5	**5**
Existence d'un inventaire des réseaux, et pour au moins la moitié du linéaire total, les informations sur les matériaux et les diamètres.	10	**10**
Valorisation de l'inventaire : 1 point (max 5) chaque fois que 10% supplémentaires du linéaire total sont renseignés concernant les matériaux et diamètres.	5	**3**
Valorisation de l'inventaire : 1 point (max 5) chaque fois que 10% supplémentaires du linéaire total sont renseignés concernant les date ou période de pose des tronçons identifiés, au-delà de 50%.	15	**0**
Information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, pour au moins la moitié du linéaire total du réseau.	10	**10**
Valorisation de l'information géographique : 1 point (max 5) chaque fois que 10% supplémentaire du linéaire total sont renseignés, concernant l'altimétrie.	5	**0**
Localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs…)	10	**10**
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport.	10	**10**
Le plan, ou l'inventaire, mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau.	10	**0**
Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) pour chaque tronçon du réseau.	10	**10**
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau.	10	**10**
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.	10	**10**
TOTAL	120	**88**

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel pour les réseaux de collecte des eaux usées de Montluçon Désertines.

Identification sur plans et visites de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement...).	20	**20**
Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejets (population raccordée et charge polluante des établissements industriels raccordés)	10	**0**
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement et mise en œuvre de témoins de rejets au milieu naturel pour identifier le moment et l'importance du déversement.	20	**20**
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejets, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.	30	**30**
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.	10	**10**
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.	10	**0**
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et de rejets des principaux déversoirs d'orage.	10	**10**

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 110 selon un barème établi par arrêté du 2 mai 2007.

Bilan des stations 2020

Commune	Désignation	Dernier bilan 24H	Dernière visite simple	Fonctionnement de la station
Domérat	STEP de Ricros	04/12/19	07/03/17	**Médiocre** Fonctionnement médiocre lors du dernier bilan 24 h de décembre 2019 (dépassement valeur rédhibitoire en MES).Phénomène qui tend à être récurent. Capacité nominale dépassée lors des trois dernières mesures 24 h. Des travaux seraient à envisager, comme la pose d'une cloison siphoïde dans le clarificateur pour limiter les départs de boues .A noter, par ailleurs, que le BDQE précise suite au dernier bilan 24h qu'une réflexion sur la réhabilitation de cette unité de traitement est à envisager.
Lavault Sainte-Anne	Les eaux usées collectées sur la commune sont directement rejetées par l'intermédiaire de postes de relèvement dans le réseau de Montluçon, tranférées et traitées à la station de traitement de la Loue.			
Lignerolles	Lagune du Bourg	05/10/20	26/10/2017	**Assez satisfaisant** Fonctionnement assez satisfaisant Non respect des rendements.minimum lors du dernier bilan 24 h sur paramètre DBO5 et P total, on remarque également une concentration importante en ammonium en sortie. Les résultats de l'autosurveillance sur l'année confirment cette présence importante d'ammonium en sortie. Surcharge hydraulique (réseau mixte) de la station lors du dernier bilan 24h soit 470% de la capacité nominale
Lignerolles	STEP du Mont	04/07/17	30/03/17	**Satisfaisant** Pas de bilan en 2020. Fonctionnement satisfaisant compte tenu des résultats d'autosurveillance
Montluçon/ Désertines	STEP de la Loue			**satisfaisant (détail page 9)**
Quinssaines	STEP du Bourg	26/10/20	18/09/2017	**Satisfaisant** Fonctionnement satisfaisant. Respect des exigences épuratoires. La charge hydraulique peut être supérieure à la capacité nominale lorsque les hauteurs de précipitation augmentent durablement.
Quinssaines	STEP des Bergerottes	08/06/20	19/09/2017	**Satisfaisant** Lors de ce dernier bilan 24 h, l'effluent traité était de qualité satisfaisante. Il respectait les normes de rejets . Les résultats d'autosurveillence 2020 sont également satisfaisants. A noter toutefois que les années précédentes, lors du bilan 24 h de 2018 les normes de rejet n'étaient pas respectées et lors de celui de 2019 (même si les normes étaient respectées), on pouvait constater des concentrations élevées sur les eaux traitées sur les paramètres MES,DCO, NTK et NH4. A noter, par ailleurs, que sur cette unité de traitementles filtres à sable sont à reprendre.
Quinssaines	STEP de la Prade	08/06/20	17/10/17	**Mauvais** Lors de ce bilan 24 h, et comme lors des bilans précédents, l'effluent traité était de mauvaise qualité. En effet, les concentrations maximales fixées par le dossier de déclaration du 14/11/2000 étaient dépassées sur les paramètres DBO5, DCO et NTK. De plus, la concentration rédhibitoire pour le paramètre DBO5 est dépassée. Le dysfonctionnement récurrent de cette installation a par ailleurs été constaté par les SPE.en 2019. Un projet de réhabilitation de cette unité est en cours.
Quinssaines	STEP de Aire	19/07/17	17/10/17	**Médiocre** Pas de bilan réalisé en 2020. Des problèmes récurrents sont constatés sur cette unité de traitement : les concentrations en NTK et NH4 sont élevées sur effluent traité lors de l'autosurveillance et les filtres sont colmatés.
Quinssaines	STEP de Coursage	26/10/20	17/10/17	**Satisfaisant** L'effluent traité et rejeté au milieu récepteur était de qualité satisfaisante le jour du bilan 24 h. Les résultats d'autosurveillance confirme le bon fonctionnement de cette unité de traitement.

Commune	Désignation	Dernier bilan 24H	Dernière visite simple	Fonctionnement de la station
Lamaids	STEP du Bourg	17/07/2017	18/04/2017	**Satisfaisant** Pas de bilan en 2020. Fonctionnement satisfaisant compte tenu des résultats d'autosurveillance.
Lamaids	STEP route de Guéret	09/11/2016	11/07/2017	**Satisfaisant** Pas de bilan en 2020. Fonctionnement satisfaisant compte tenu des résultats d'autosurveillance.
Teillet-Argenty	STEP du Bourg	05/10/2020	26/10/2017	**Médiocre** Lors du dernier bilan 24 h, les normes de rejet n'étaient pas respectées concernant le rendement sur le paramètre NTK. Les résultats d'autosurveillance montre un concentration élevée en ammonium sur l'effluent traité. Le niveau de boues dans le 1er bassin est important. A noter que les berges du 2ème bassin de lagunage ont été reprises .
Teillet-Argenty	STEP de Beaubignat	26/06/2016	11/07/17	**Satisfaisant** Pas de bilan en 2020. Fonctionnement satisfaisant compte tenu des résultats d'autosurveillance.
Prémilhat	STEP du Bourg	20/07/20	18/09/2017	**Satisfaisant** Un bilan réglementaire par an. Lors du bilan 24 h, l'effluent traité était de bonne qualité et respectait les exigences épuratoires du dossier de déclaration du 01/09/13 aussi bien en termes de concentration que de rendement. Les résultats d'autosurveillance confirment le bon fonctionnement de cette unité de traitement.
Prémilhat	STEP de Ouches	17/07/2017	30/03/2017	**Satisfaisant** Pas de bilan en 2020. Fonctionnement satisfaisant compte tenu des résultats d'autosurveillance. Mauvaise orientation de drains d'alimentation des massifs filtrants.
Saint-Victor	STEP du Bourg	20/07/20	26/10/17	**Mauvais** Un bilan réglementaire par an. Lors du bilan 24 h, la norme de rejet n'était pas respectée sur l'ensemble des paramètres soumis à des concentrations maximum et à des rendements minimumrendements de traitement minimum (DCO, DBO5, MES, NTK, Pt). Dépassement de la concentration rédhibitoire sur le paramètre MES. A noter : absence de prétraitement sur cette installation. Présence récurrente de boues sur le clarificateur (relative à l'absence de dégazeur entre le bassin d'aération et le clifford).
Arpheuilles-St-Priest	STEP du Bourg	04/11/19	30/06/2015	**Assez satisfaisant** Pas de bilan de bilan en 2020. Le fonctionnement de cette unité de traitement est assez satisfaisant compte-tenu des résultats d'autosurveillance 2020. Le derrnier bilan 24h, réalisé en novembre 2019, s'est déroulé en période de nappe basse et par temps de pluie (6,3 mm). Le réseau d'assainissement étant de type unitaire, la charge hydraulique dépassait la capacité nominale de la station lors de la mesure (269%). Les échantillons étant dilués, les rendements épuratoires n'étaient pas satisfaisants. Cependant, la qualité de l'effluent traité est bonne au vu des concentrations de sortie en DBO5,DCO et MES.
La Petite Marche	STEP du Bourg	01/09/14	02/07/2015	**assez satisfaisant** Pas de bilan en 2020. Fonctionnement assez satisfaisant compte tenu des résultats d'autosurveillance 2020. A noter que les bilans précédents ont donné des indications sur le fonctionnement des réseaux, comme la présence d'eaux parasites. En effet, des charges hydrauliques bien au dessus de la capacité nominale de la station ont été constatées (181% à 418% de la capacité nominale).
Marcillat	STEP du Bourg	25/05/20	-	**Satisfaisant** Un bilan réglementaire par an. Station mise en service début 2019. La qualité de l'effluent traité lors du bilan 24 h 2020 est satisfaisante. Les résultats d'autosurveillance 2020 confirment le bon fonctionnement de cette unité de traitement. Il s'avère néanmoins que le fonctionnement du système de collecte n'est, quant à lui, pas satisfaisant. En effet, des eaux claires parasites permanentes associées aux eaux météoriques provoquent des déversements d'effluents non traités via le déversoir d'orage en tête de station.

Commune	Désignation	Dernier bilan 24H	Dernière visite simple	Fonctionnement de la station
Mazirat	STEP du Bourg	01/07/14	04/08/2015	**Médiocre** Pas de bilan en 2019. Fonctionnement médiocre compte tenu des résultats d'autosurveillance. Surcharges hydrauliques constatée lors des derniers bilans (présence d'eaux claires parasites importantes surtout en période de nappe haute).
Saint-Fargeol	STEP du Bourg	09/12/19	02/07/2015	**Satisfaisant** La qualité de l'effluent traité lors du bilan 24 h est satisfaisante , les exigences épuratoires définies dans la réglementation étant respectées bien que la charge hydraulique dépasse la capacité nominale de la station (179%). Néanmoins, il a été constaté lors de ce bilan, comme lors des bilans précédents, que le réseau d'assainissement de type séparatif accepte des eaux pluviales (présence de branchements non conformes). Des eaux claires parasites sont également présentes en période de nappe haute (défaut d'étanchéité du réseau). Par ailleurs, les résultats de l'autosurveillance confirment ceux obtenus lors du bilan.
Saint-Fargeol	STEP de Villejaleix	01/07/14	02/07/2015	**Satisfaisant** Pas de bilan en 2019. Fonctionnement satisfaisant compte tenu des résultats d'autosurveillance
Saint-Genest	STEP du Bourg	01/10/14	11/08/2015	**Médiocre** Pas de bilan en 2019. Fonctionnement médiocre compte tenu des résultats d'autosurveillance. A noter, la présence d'eaux claires parasites dans les eaux collectées. Une charge hydraulique, pouvant atteindre 815 % de la capacité nominale de cette station, a par ailleurs déjà été constatée lors d'un bilan 24h.
Saint-Marcel en Marcillat	STEP du Bourg	25/11/19	02/07/2015	**Satisfaisant** Lors du bilan 24 h, l'effluent traité était de bonne qualité et respectait les exigences épuratoires de l'arrêté du 21/07/2015 aussi bien en termes de concentration que de rendement. Les résultats obtenus lors du bilan 24 h sont confirmés par ceux de l'autosurveillance.
Terjat	STEP du Bourg	25/11/19	02/07/2015	**Satisfaisant** Le fonctionnement de la station est satisfaisant et les exigences épuratoires étaient respectées lors du bilan.A noter toutefois lors de celui-ci que la charge hydraulique mesurée correspondait à 219% de la capacité nominale des ouvrages. Le système de collecte étant unitaire, les précipitations (0,6 mm) tombées entre minuit et 1h ont eu un impact sur le débit horaire. On peut estimer le volume d'eaux claires parasites et météoriques à 30m3/j, ce qui représente 90% du volume total enregistré lors du bilan. La pluie étant relativement faible et ponctuelle, on peut en déduire que le volume d'eaux claires parasites drainé par le réseau est très important. Par ailleurs, si le fonctionnement de la station est satisfaisant lors du bilan 24h, les résultats d'autosurveillance 2019, quant à eux, démontrent un fonctionnement "assez satisfaisant".
Villebret	STEP du Bourg	15/07 et 14/10/19	-	**Satisfaisant** Deux bilans 24 h réglementaires par an. Lors des deux bilans, l'effluent traité était de bonne qualité et les exigences épuratoires définies dans la réglementation étaient respectées. Les résultats de l'autosurveillance confirment ceux obtenus lors des bilans. A noter que le système de collecte accepte des eaux pluviales , or le réseau d'assainissement est supposé strictement séparatif, de plus des eaux claires parasites sont présentes.
Villebret	STEP Champ du Noyer	01/10/11	19/04/2017	**Satisfaisant** Pas de bilan en 2019. Fonctionnement satisfaisant compte tenu des résultats d'autosurveillance
Villebret	STEP du Polier	01/10/14	-	**Médiocre** Pas de bilan 24 h en 2019. Les résultats d'autosurveillance démontrent une qualité de traitement "médiocre". Cette station est soumise à des surcharges hydrauliques.
Villebret	STEP de Beauregard	01/09/14	-	**Médiocre** Pas de bilan 24 h en 2019. Les résultats d'autosurveillance démontrent une qualité de traitement "médiocre". Cette station est soumise à des surcharges hydrauliques.
Villebret	STEP de la Goutelle	14/10/2019	-	**Médiocre** Station en surcharge hydraulique récurrente. Lors du bilan 24 h, la qualité de l'effluent traité n'était pas satisfaisant. En effet, seuls les concentrations maximales et les rendementts minimums à atteindre sur les paramètres DBO5 et MES étaient respectés. Concernant les paramètres DCO et NTK, les exigences épuratoires définies dans l'arrêté préfectoral du 13/02/2006 sont dépassées. Cette mauvaise qualité de traitement est confirmée par les résultats d'autosurveillance.

Station de la Loue

En 2020, 6 432 540 m³ (A4* + A2*) ont été traités sur les files de la station de traitement des eaux usées de la Loue (6 658 130 m³ en 2019). Les eaux usées proviennent des communes de Montluçon, Désertines, Domérat, Lavault Sainte Anne, Prémilhat et Saint-Victor.

* A4 (rejets sortie des 2 files de traitement de la station) et A2 (rejets surverse du bassin d'orage de la station.)

Charges de pollutions reçues à la station d'épuration de Montluçon

	Capacité nominale	Charge en entrée	% de la capacité maxi
Débit (m³/j)	**24000**	**16256**	**67,73%**
DCO (kg/j)	10700	8161,4	76,27%
DBO5 (kg/j)	5330	2786,52	52,28%
MES (kg/j)	5550	4372,1	78,78%
NGL (kg/j)	955	641,8	77,24%
NTK (kg/j)		618,6	
Pt (kg/j)	180	84,7	47,06%

Moyennes annuelles à partir des bilans d'autosurveillance

Débit : La charge hydraulique en moyenne annuelle représente 67,73% de la capacité nominale de la station, stable par rapport à 2019 (68,71%). La pluviométrie est également stable (578 mm de précipitation en 2020 contre 584,6 mm en 2019).

DCO : La charge organique traitée en moyenne annuelle, calculée à partir du paramètre DCO, représente 76,27% de la capacité nominale de la station. Elle est légèrement inférieure à celle de l'année 2019 (77,81 %).

DBO5 : La charge organique traitée en moyenne annuelle, calculée à partir du paramètre DBO5, représente 52,28% de la capacité nominale de la station. Cette valeur est légèrement inférieure à celle de l'année 2019 (55,35 %).

DIAGNOSTIC PERMANENT - METROLOGIE

La Direction Eau et Assainissement de Montluçon Communauté s'est engagée depuis 2006 à surveiller le réseau d'assainissement. A ce jour, il a été mis en place 53 points de mesures répartis sur 38 sites[1] conformément à la réglementation.
Le diagnostic permanent du réseau d'assainissement est un outil permettant de répondre à la réglementation, de mieux comprendre le fonctionnement général du réseau, d'améliorer la collecte et d'identifier les points noirs en vue de prévoir des réhabilitations éventuelles.
L'exploitation préventive rigoureuse, associée à une bonne réactivité du prestataire, a permis d'obtenir un très bon taux de disponibilité des données, avec plus de 95 % de mesures valides.

La mise en place des points réglementaires sur le réseau permet de suivre en temps réel les variations des niveaux d'eau dans le réseau d'assainissement. Le service travaille conjointement avec un prestataire pour améliorer la collecte des eaux usées et optimiser les hauteurs de seuil des déversoirs d'orage actuellement télégérés.
Aussi, un travail important est réalisé pour supprimer les eaux parasites d'infiltration et permettre de recueillir des volumes d'eau plus importants lors d'épisodes pluvieux afin d'éviter leur rejet au milieu naturel.
La surveillance des points sensibles les plus exposés fait partie des missions journalières du service exploitation qui assure le nettoyage de ces ouvrages.
Une nouvelle technologie mise en place par le prestataire va être utilisée prochainement pour cartographier les ouvrages et définir les points d'entrée des eaux parasites.

[1] 4 postes de relèvement, 9 points de surveillance sur antennes gravitaires, 22 déversoirs d'orages, 2 pluviographes et 1 dégrilleur automatique.

PRODUCTION DE BOUES

Montluçon Communauté a opté pour le recyclage agricole de la totalité des boues de la station de traitement des eaux usées des Buissonnets [1]. Les boues sont conformes à la règlementation relative aux boues urbaines[2] et présentent un réel intérêt agronomique. SEDE ENVIRONNEMENT assure le transport, l'épandage sur les parcelles et le suivi analytique ainsi que tous les aspects règlementaires (bilans agronomiques, bilans prévisionnels d'épandage…). Avant d'être valorisées, les boues sont stabilisées par un apport de chaux vive et stockées temporairement sur une plateforme couverte d'une capacité de 1 500 tonnes de boues brutes. En 2020, la production de boues s'élevait à 1 197,66 tonnes de matières sèches hors chaulage, soit 5 797,66 tonnes de boues brutes. Les boues chaulées (6 270,66 tonnes de boues brutes) ont été réparties sur une surface de 444,46 ha, à une dose moyenne de 14 tonnes/hectare sur 13 exploitations du plan d'épandage.

[1] Arrêté préfectoral d'autorisation N°2175/07 du 4 juin 2007. modifié en 2014 et complété par l'arrêté préfectoral N°1194/18 du 3 mai 2018.

[2] Arrêté d'aurorisation du 8 janvier 1998 et analyses 2016.

Indicateurs financiers

Recettes réelles	2019	2020
fonctionnement	7 136 016,63 €	7 308 300,41 €
investissement	288 135,40 €	436 964,23 €
Total Recettes	**7 424 152,03 €**	**7 745 264,64 €**
Dépenses réelles		
fonctionnement	4 501 681,19 €	4 218 824,81 €
investissement	2 847 222,31 €	2 815 120,25 €
Total Dépenses	**7 348 903,50 €**	**7 033 945,06 €**

Répartition des principales recettes

Redevance assainissement collectif	4 414 202,22 € 61,86 % 1	4 448 996,28 € 60,88 % [1]
Abonnements assainissement collectif	1 120 129,18 €	1 111 999,90 €
Redevance Modernisation des réseaux AELB	372 308,02 € 5,22% [1]	360 988,11 4,94% [1]
Subventions de fonctionnement	61 387,92 €	14 941,78 €
Subventions d'investissement	125 179,96 €	411 967,72 €
réalisation de branchements particuliers	129 846,96 €	130 693,81 €

[1] % des recettes réelles de fonctionnement

Répartition des principales dépenses

personnel et frais assimilés	1 558 470,74 €	1 891 074,50 €
Exploitation, entretien et maintenance	1 180 116,54 €	1 287 688,70 €
Redevance Modernisation des réseaux	565 935,50 €	335 825,00 €
Equipement, études et travaux neufs	794 246,57 €	716 582,37 €
Remboursement d'emprunt	3 247 005,21 €	2 752 665,36 €
Autres charges de fonctionnement	386 239,20 €	41 709,13 €

La dette et son évolution

capital restant dû	26 133 363,34 €	24 355 829,89 €
Durée d'extinction	13 ans et 10 mois	13 ans
rapport épargne brute/capital	10,08%	12,68%
annuité de la dette	3 247 005,21 €	2 752 665,36 €
En cours de dette	26 133 363,34 €	24 355 829,89 €
Taux d'intérêt moyen	3,42%	3,38%
Abandons de créance	366 104,99 €	33 603,67 €

Redevance et principes tarifaires

Le service Relations abonnés émet une redevance assainissement basée sur les volumes d'eau potable consommés, issus des relèves de compteurs.
Depuis 2019, les abonnés de l'ensemble du territoire reçoivent désormais deux factures d'assainissement : une en début d'année concernant l'abonnement, et une lors de la relève annuelle des compteurs pour la redevance assainissement.
Le tarif est révisé chaque année par le Conseil communautaire afin de permettre l'équilibre du budget du service. En 2021, les élus communautaires ont décidé d'augmenter les tarifs de l'assainissement de 2,5 % en intégrant la procédure d'harmonisation des tarifs sur le territoire communautaire.

	Redevance assainissement (€ HT/m³)		Abonnement assainissement (€ HT)		Modernisation des réseaux (€HT/m³)		Montant TTC pour 120 m3	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Désertines	1,8442	1,8903	38,99	39,96	0,15	0,15	306,12 €	313,28 €
Domérat	1,8360	1,8829	38,99	39,96	0,15	0,15	305,04 €	312,30 €
Lamaids	1,8136	1,8627	38,99	39,96	0,15	0,15	302,08 €	309,63 €
Lavault Ste Anne	1,7594	1,8139	38,99	39,96	0,15	0,15	294,93 €	303,19 €
Lignerolles	1,7571	1,8119	38,99	39,96	0,15	0,15	294,63 €	302,93 €
Montluçon	1,8442	1,8903	38,99	39,96	0,15	0,15	306,12 €	313,28 €
Prémilhat	1,7752	1,8282	38,99	39,96	0,15	0,15	297,02 €	305,08 €
Quinssaines	1,8021	1,8524	38,99	39,96	0,15	0,15	300,57 €	308,27 €
Saint-Victor	1,7233	1,7815	38,99	39,96	0,15	0,15	290,16 €	298,91 €
Teillet-Argenty	1,7684	1,8221	38,99	39,96	0,15	0,15	296,12 €	304,27 €
Arpheuilles-St-Priest	0,6064	0,7763	52,80	51,01	0,15	0,15	157,92 €	178,38 €
La Petite Marche	0,3749	0,5679	40,90	41,49	0,15	0,15	114,28 €	140,40 €
Marcillat	1,3230	1,4212	24,80	28,61	0,15	0,15	221,72 €	238,87 €
Mazirat	0,5513	0,7267	43,00	43,17	0,15	0,15	139,87 €	163,21 €
Saint-Fargeol	0,3308	0,5282	37,40	38,69	0,15	0,15	104,61 €	132,08 €
Saint-Genest	0,9371	1,0739	42,30	42,61	0,15	0,15	190,03 €	208,43 €
Saint-Marcel en Marcillat	1,6538	1,7189	42,30	42,61	0,15	0,15	284,63 €	293,57 €
Terjat	0,6064	0,7763	39,50	40,37	0,15	0,15	143,29 €	166,68 €
Villebret	1,1356	1,2525	14,30	20,21	0,15	0,15	185,43 €	207,36 €

TVA : 10%

Travaux réalisés

2020	Montant HT
Réhabilitation d'un poste de refoulement Domérat	83 997,50 €
Travaux d'aménagement et d'entretien sur un déversoir d'orage (DO 36)	29 320,00 €

Communication en direction du public

Depuis 1999, le partenariat entre la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Allier et la Direction Eau et Assainissement ne cesse de se développer par le biais d'actions pédagogiques en direction des élèves de CE2/CM1 et CM2, puis depuis quelques années à des classes de collèges et lycées.
Cependant, en raison de la crise sanitaire, le programme pédagogique a été suspendu à compter du lundi 16 mars 2020, ainsi que toutes animations en direction du grand public (expositions diverses sur les économies d'eau, opération ville propre, Coulisses des métiers...).
562 courriers et flyers d'informations on été diffusés auprès d'abonnés courant 2020 concernant des travaux, des coupures d'eau...